

Quel est l'impact du système de facturation sur les services de médecine interne générale?

SwissDRG: les forfaits par cas au banc d'essai

Christine Gersching^a, Bernadette Häfliger Berger^b

^a Déléguée SwissDRG de la SSMIG; ^b Secrétaire générale de la SSMIG

¹ *Diagnosis Related Groups*
– Groupes de cas liés au diagnostic.

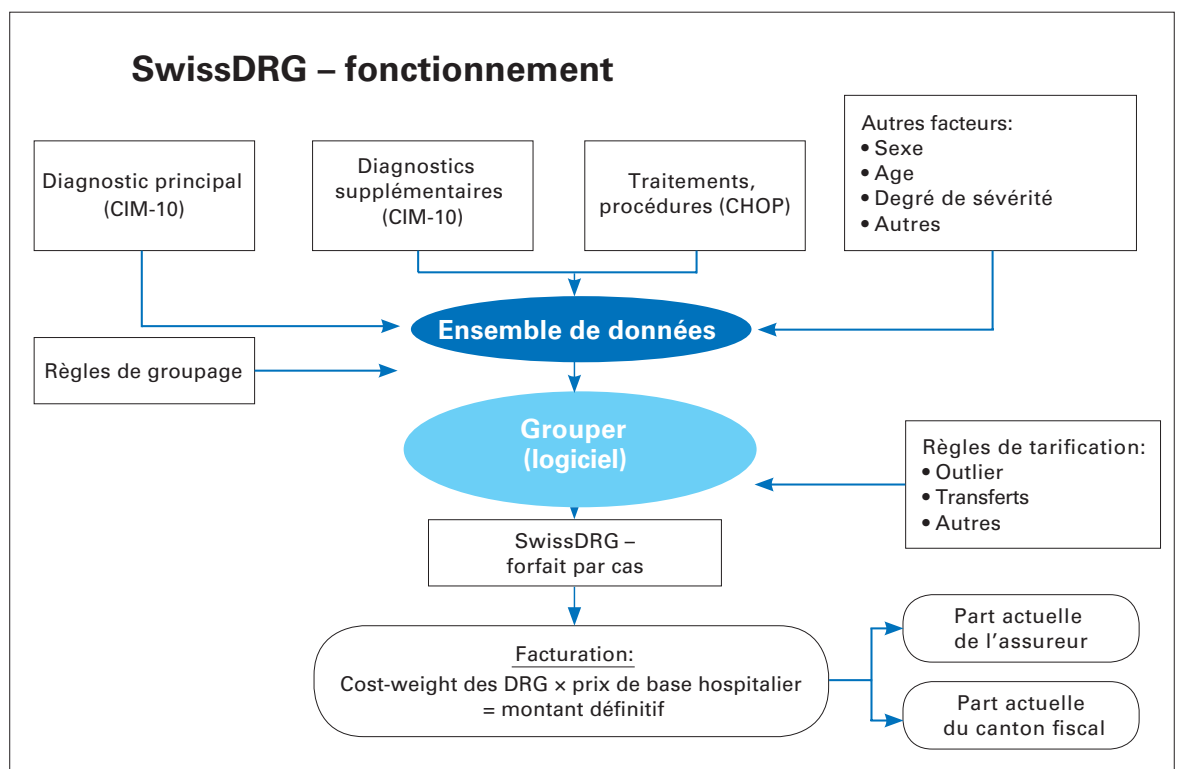
Dans la nouvelle société de discipline médicale aussi, le groupe d'experts SwissDRG de la SSMIG poursuit son travail sous haute pression. L'objectif est de réaliser une analyse complète du système tarifaire hospitalier. A cet effet, la SSMIG évalue tout particulièrement l'impact (négatif) concret du système de facturation SwissDRG sur les services hospitaliers de médecine interne générale.

Une équipe d'experts se consacre depuis plusieurs années, sous la direction de la déléguée SwissDRG de la SSMIG Christine Gersching, au système tarifaire SwissDRG. Ce dernier a été introduit de façon contraignante dans tous les hôpitaux suisses au début de l'année 2012.

Que se cache-t-il derrière cette facturation compliquée?

Au cours d'un séjour hospitalier, des montants forfaitaires sont déterminés pour chaque maladie et son

traitement. Il s'agit là des prix de base qu'un hôpital se voit remboursés comme forfait par cas (DRG¹). Ceux-ci sont remboursés à l'hôpital indépendamment de la durée de séjour du patient, et les caisses-maladie ainsi que les cantons y contribuent de manière proportionnelle. Dans le cadre du système SwissDRG des forfaits par cas, chaque séjour hospitalier est classé dans un groupe de cas selon des critères précis tels que le diagnostic principal, les diagnostics supplémentaires, les traitements et le degré de sévérité, et il se voit appliquer une pondération des coûts (*cost-weight*). Le mon-



2. *Complication or comorbidity level – Niveau de sévérité d'une complication ou comorbidité.*

tant du remboursement est obtenu en multipliant le *cost-weight* de chaque forfait par cas par le prix de base en vigueur pour l'hôpital.

Un traitement des demandes moins transparent

SwissDRG SA recalcule chaque année les forfaits par cas. Les demandes des sociétés de discipline médicale peuvent être soumises par l'intermédiaire de la FMH. En 2015, un total de 170 demandes ont été déposées. Toutes les demandes – y compris deux demandes de l'ancienne SSMI relatives à la liste CCL² – ont été examinées sur la base des données des hôpitaux de réseau de l'année 2014. Certains diagnostics apparaissant essen-

Le comité directeur de la SSMIG a décidé, au printemps, de transmettre les connaissances acquises par l'analyse de l'équipe d'experts à SwissDRG SA.

tiels ont été nouvellement intégrés à la liste CCL, mais cela n'a pas été le cas pour d'autres diagnostics pertinents. Les raisons à cela ne sont malheureusement pas toujours transparentes. Dans ce contexte, la SSMIG a décidé de réviser ses demandes et de les soumettre à nouveau.

Afin d'avoir une chance d'être reçues, les demandes adressées à SwissDRG doivent s'appuyer sur des données. La SSMIG a donc demandé les données de sortie de prestataires de soins de différentes catégories hospitalières. Pour la troisième fois consécutive déjà, environ 30 hôpitaux étaient disposés à fournir à la SSMIG leurs données pour la période 2012–2015 pour des analyses. Cela a été rendu possible grâce au soutien de l'Association des médecins-chefs de la Société Suisse de Médecine Interne Générale et des contrôleurs médicaux hospitaliers respectifs, ainsi que des directeurs

financiers. L'exploitation d'env. 400 000 données chaque année est réalisée à l'aide d'outils informatiques performants, qui permettent d'obtenir une représentation de la couverture des coûts (par ex. en rapport avec le degré de complexité) de cas anonymisés.

Les cas complexes semblent insuffisamment rémunérés

L'analyse méticuleuse évaluée par par la déléguée SwissDRG a mis en évidence que les coûts pour les cas légers ont globalement tendance à être couverts dans tous les hôpitaux évalués. Cependant, avec l'augmentation de la complexité, en particulier dans les cas multimorbides, on constate une couverture insuffisante potentiellement croissante. Cela signifie que les coûts pour l'hôpital qui les prend en charge sont supérieurs au remboursement DRG. L'équipe d'experts de la SSMIG a l'intention d'approfondir encore davantage ces premiers résultats et surtout d'analyser en détails les répercussions sur la médecine interne. S'il s'avérait alors que les services hospitaliers de médecine interne générale sont mis sous pression par le système de facturation, cela ne saurait être accepté par la SSMIG.

Le comité directeur de la SSMIG a décidé, au printemps, de transmettre les connaissances acquises par l'analyse de l'équipe d'experts à SwissDRG SA. A ce jour, il n'a pas reçu de réponses aux questions posées. Une nouvelle demande relative à la représentation des cas complexes sera présentée cet été dans le cadre du processus de demande. Si le système de facturation SwissDRG devait augmenter la pression qui pèse sur les services hospitaliers de médecine interne générale et menacer des postes de formation, la SSMIG renforcerait alors son lobbying politique. Les membres continueront à être informés des travaux de l'équipe d'experts et du traitement des demandes.

Equipe d'experts SwissDRG de la SSMIG (état: juin 2016)

Dr Thomas Beck	Spécialiste en médecine interne FMH/codeur médical (BF), Hôpital universitaire de Berne
PD Dr Jacques Donzé	Spécialiste en médecine interne FMH, Hôpital universitaire de Berne
Prof. Karin Fattinger	Médecin-chef de clinique médicale, directrice du département de médecine et de réadaptation, Hôpitaux de Schaffhouse
Prof. Jörg D. Leuppi	Médecin-chef de clinique de médecine interne, Hôpital cantonal de Bâle-Campagne
Dr Georg Mang	Spécialiste en médecine interne FMH, direction de la clinique de médecine interne, Hôpital cantonal d'Uri
Kerstin Schlimbach Neuhauser	Spécialiste en médecine interne FMH, Hôpital d'Einsiedeln
Christine Gersching	Direction du panel, déléguée SwissDRG de la SSMIG

Correspondance:
Bruno Schmucki
Kommunikation, SGAIM,
Schweizerische Gesellschaft
für Allgemeine Innere
Medizin
Postfach
CH-4002 Basel
bruno.schmucki[at]sgaim.ch